



Conditions générales de vente et de livraison

1. Généralités

Avec la publication des prix courants 2014, tous les prix indiqués jusqu'à présent ne seront sans valeur.

2. Prix

Tous les prix indiqués se comprennent nets, TVA non comprise. La Lienert-Kerzen AG se réserve la possibilité des ajustements de prix.

Pour les séries spéciales, une tolérance de 5% en plus ou en moins sur la quantité commandée est autorisée. Des séries spéciales sont fondamentalement exclues d'un échange.

3. Livraison

Le mode de livraison reste à notre choix - par la variante la plus favorable, soit par Post ou par camion. Les livraisons se font fondamentalement aux risques et périls du destinataire.

Les envois par express se font explicitement au désir du client. Ces frais additionnellement vont être chargés. Les prestations annexes comme par exemple des notifications en avance (aviser), la livraison à terme ou décharger la marchandise dans un autre étage etc, sont à payer par le client.

Les livraisons de passant la valeur marchande nette de CHF 1200.- s'effectueront franco domicile, c'est à dire sans frais de transport et d'emballage. Ceci n'est pas valable pour les livraisons en étranger, la livraison s'effectue entièrement à votre charge.

Dès une valeur marchande nette de CHF 700.-, nous facturons les frais de transport et d'emballage effectifs, mais maximum CHF 40.-. En dessous d'une valeur marchande nette de CHF 700.-, la livraison s'effectue entièrement à votre charge.

Si vous venez chercher la marchandise, dont la valeur de marchande nette dépasse CHF 1200.-, à Einsiedeln, nous vous remboursons les frais d'expédition.

Incidents techniques: En cas des incidents imprévisibles ou en cas de force majeure nous sommes dispensés entièrement ou en partie des obligations de livraison et d'exécution convenues.

4. Droit de reproduction

La Lienert-Kerzen AG part du principe que le client a le droit et la permission pour la reproduction/l'impression d'un sujet. Nous ne prenons pas de responsabilité civile envers un tiers.

5. Réclamations

Une réclamation est seulement possible en l'espace de 8 jours après la réception de la marchandise si vous constatez un vice évident. Si vous constatez un vice à un moment ultérieur, la réclamation est à faire immédiatement.

Si la Lienert-Kerzen AG reconnaît le vice, nous reprenons la marchandise et selon notre choix vous recevrez un remplacement ou la valeur de celle-ci. Tous les autres revendications ne peuvent pas être notifiées un droit.

Les demandes de dommages et intérêt de l'acheteur en raison de vice, d'un retard de la livraison ou d'autres motifs juridiques sont strictement exclues.

Le client n'a pas le droit d'un vice à la marchandise livrée, s'il s'agit d'une variation d'aspect, qui est inévitable commercialement ou techniquement.



6. Paiement

Comptant net en l'espace de 30 jours, dès la date de facturation.

7. Réserve de propriété

Toutes les marchandises livrées restent la propriété de la Lienert-Kerzen AG jusqu'à leur paiement intégral.

8. Tribunal compétent et lieu d'exécution

Pour toute contestation, le tribunal de Einsiedeln sera seul compétent pour les deux parties.

Avec l'ordre et l'acceptation de la marchandise, l'acheteur accepte les dispositions ci-dessus.

La livraison de la commande a lieu selon les possibilités de la société Lienert-Kerzen AG à la date prévue. La calculation s'effectue au jour de la livraison aux prix valables en ce moment.

Pour notre production nous utiliserons uniquement les meilleurs mèches et matières premières actuellement disponibles. Même si nous employons que des matériaux exceptionnels et on utilise la technique la plus moderne, ce n'est pas possible d'avoir une bougie 100% sans suie et sans goutte.

Nous ne prenons pas de responsabilité pour des dégâts concernant des bougies qui ne sont pas employées correctement, spécialement la combustion.